

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR **AU PLUS TARD POUR LE MERCREDI 14 MAI 2014:**

- SOIT ENVOYER UNE COPIE DU FORMULAIRE PAR FAX A LA SOCIETE (+32 2 546 71 30 - à l'attention de Monsieur Gregory Pattou), ET ENSUITE DEPOSER L'ORIGINAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE;
- SOIT ENVOYER L'ORIGINAL SIGNE DU FORMULAIRE PAR LETTRE RECOMMANDEE A LA SOCIETE (Elia System Operator SA, à l'attention de Monsieur Gregory Pattou, Secretary General, Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Bruxelles). LA SOCIETE DOIT AVOIR RECU CE COURRIER RECOMMANDE AU PLUS TARD POUR LE MERCREDI 14 MAI 2014;
- SOIT ENVOYER UNE COPIE SCANNEE DU FORMULAIRE PAR MAIL A LA SOCIETE (gregory.pattou@elia.be), ET ENSUITE DEPOSER L'ORIGINAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

NOUS VOUS RAPPELONS, POUR LE BON ORDRE, QUE LES FORMALITES PREVUES DANS LA CONVOCATION, RELATIVES A LA PARTICIPATION ET AU VOTE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DOIVENT EGALEMENT ETRE OBSERVEES.

Elia System Operator SA

A l'attention de Monsieur Gregory Pattou
General Counsel
Boulevard de l'Empereur 20
B-1000 Bruxelles

Formulaire de vote par correspondance relatif à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le/la soussigné(e)¹:

.....

.....,

propriétaire de

..... actions nominatives,

..... actions dématérialisées²

d'Elia System Operator SA (la "société"),

souhaite, par la présente, voter par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire de:

Elia System Operator SA

qui se tiendra le mardi 20 mai 2014,

à 10.00 heures,

au Square Brussels Meeting Centre, Coudenberg Entrance, Coudenberg 3 à 1000 Bruxelles

(ci-après l'"Assemblée Générale Ordinaire"),

¹ A COMPLETER:

- pour les personnes physiques: nom, prénom et adresse complète;
- pour les personnes morales: dénomination, forme juridique et siège social, ainsi que le nom et fonction de(s) (la) personne(s) physique(s) qui (est) sont habilitée(s) à signer le formulaire de vote par correspondance au nom de la personne morale.

² BIFFER LA MENTION INUTILE

et déclare voter comme suit concernant les propositions de décisions³ mentionnées ci-après, telles que reprises dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire:

1. Démission et nomination de trois administrateurs indépendants:

1.1 Notification de la démission des Messieurs Luc Van Nevel, Thierry Willemarck et Clement De Meersman en qualité d'administrateur indépendant conformément à l'article 526ter, 2° du Code des sociétés, prenant effet immédiatement après la tenue des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la société;

1.2 Nomination de trois administrateurs indépendants;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Madame Saskia Van Uffelen et Messieurs Luc De Temmerman et Frank Donck en tant qu'administrateurs indépendants de la société pour une durée de six ans. Ce délai prend effet immédiatement après la tenue des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la société et se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020 relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019. L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du fait que les administrateurs susmentionnés satisfont aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 526ter du Code des sociétés.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que leur mandat sera rémunéré de la même manière que le mandat des autres administrateurs.

pour

contre

abstention

2. Démission et nomination d'un administrateur non-indépendant:

2.1 Notification de la démission de Madame Jennifer Debatisse en qualité d'administrateur non-indépendante, prenant effet immédiatement après la tenue des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la société;

2.2 Nomination d'un administrateur non-indépendant sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie C;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Luc Hujoel en tant qu'administrateur non-indépendant de la société (sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie C) pour une durée de six ans. Ce délai prend effet immédiatement après la tenue des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la société et se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020 relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

³ **COCHER LA CASE QUI CORRESPOND AU VOTE CHOISI**

correspondance, complétés des sujets à traiter additionnels et des propositions de décisions y afférentes qui auraient été portés à l'ordre du jour, et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées.

Les formulaires de vote par correspondance qui sont valablement portés à la connaissance de la société antérieurement à la publication de l'ordre du jour complété de l'Assemblée Générale Ordinaire (c'est à dire au plus tard le lundi 5 mai 2014), resteront valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'ils couvrent.

Nonobstant ce qui précède, les votes exercés au moyen des présents formulaires sur un sujet inscrit à l'ordre du jour sont nuls, si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire des nouvelles propositions de décisions.

Fait à:

Le:

(signature)